

Sur les **8 enquêtes pour** lesquelles l'**avis d'opportunité** était sollicité, une seule fait l'objet d'une présentation, les autres correspondant à des renouvellements. L'UPA demande de modifier l'intitulé de l'enquête *ECEI-PE* pour faire évoluer la référence actuelle à l'artisanat et souhaite être consultée sur le questionnaire, ce qui sera fait. Béatrice Sédillot (SSP) présente l'*enquête sur les pratiques d'élevage* d'initiative française, dont certains résultats alimentent néanmoins Eurostat de manière indirecte. L'opportunité est accordée à toutes les enquêtes.

Emmanuel Berger (Insee) présente ensuite, pour information, l'**enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat**, qui a obtenu l'opportunité en commission *Démographie et questions sociales* et un avis de conformité du comité du label. Cette enquête a pour but de comparer les prix puis les agrégats économiques entre pays. Concernant les biens de consommation, les prix pour la France sont collectés en Île-de-France. Les prix sur le territoire national sont ensuite calculés par l'application de coefficients de correction spatiaux grâce à une enquête *ad hoc* de l'IPC (indice des prix à la consommation).

La commission aborde ensuite le thème des **technologies de l'information et de la communication (TIC)**, et notamment leurs **impacts dans l'entreprise**, en termes de productivité, d'organisation du travail, ou encore en tant que *nouveau paradigme*.

Elvire Demoly et Thomas Vacher (Insee) présentent tout d'abord les résultats de deux enquêtes de l'Insee, qui permettent de mesurer l'usage des TIC dans les entreprises des secteurs marchands hors agricole, financier et d'assurance :

- l'enquête européenne annuelle auprès des entreprises comportant au moins 10 personnes, salariées ou non (TIC+10) ;
- l'enquête ponctuelle d'initiative nationale auprès des entreprises de moins de 10 personnes (TIC-TPE).

Le champ de l'enquête TIC-TPE ne comprend pas les auto-entrepreneurs ni les SCI. Par ailleurs, elle distingue deux populations : les microentreprises (chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros) et les autres unités. La définition de la microentreprise diffère légèrement de celle retenue dans la loi de modernisation économique, car elle ne tient pas compte du fait que le bilan doit être inférieur à 2 millions d'euros.

Concernant [l'usage des médias sociaux](#), 20 % des sociétés d'au moins 10 personnes en France utilisent au moins un média social, contre 30 % dans l'union européenne. Les réseaux sociaux sont les médias sociaux les plus utilisés par les sociétés, notamment pour développer leur image ou commercialiser leurs produits. Deux sociétés sur trois d'au moins 10 personnes possèdent un site ou une page d'accueil web. Dans tous les secteurs d'activité, l'usage le plus important est la mise à disposition de catalogues et de listes de prix. Dans l'hébergement-restauration et le commerce, la commande ou la réservation en ligne sont également très fréquentes. Plus la taille de l'entreprise s'accroît, plus elle est présente sur le web.

Fin 2012, [une microentreprise sur quatre n'est pas informatisée](#). Par rapport aux entreprises d'au moins 10 personnes, l'équipement mais aussi les usages des TIC sont nettement moins développés au sein des microentreprises. Plus le cœur de métier s'éloigne des TIC, moins les microentreprises sont équipées comparées aux plus grandes sociétés : ainsi, par exemple, dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, à peine une microentreprise sur quatre possède un site web, contre trois sur quatre pour les sociétés d'au moins 10 personnes. La proportion de celles qui vendent sur internet est également de moitié moindre par rapport aux entreprises d'au moins 10 personnes, et pour un montant total de 6 milliards d'euros pour les microentreprises contre 95 milliards pour les plus grandes. Mais en restreignant le champ à celles qui utilisent cette forme de vente, la proportion du chiffre d'affaires réalisé par les ventes web des microentreprises est alors en moyenne deux fois plus élevée que celle engrangée par les sociétés d'au moins 10 personnes.

Claire Lelarge (Insee) présente ensuite une revue de la littérature concernant [l'impact des TIC sur la productivité](#). Dans les années 1980, l'introduction massive des ordinateurs dans l'économie ne s'est pas traduite par une augmentation de la productivité dans les statistiques (« paradoxe de Solow »). La littérature des années 2000 a proposé des méthodes de mesure et d'analyse des données (macro et micro) permettant de mettre en évidence les gains associés aux TIC, laissant croire à un mécanisme de « rupture technologique » vertueuse. Toutefois, l'adoption des TIC et leur contribution à la croissance ont été plus faibles en Europe qu'aux États-Unis, alors même que les prix des TIC y étaient peu différents. Plusieurs pistes de réponse ont été proposées pour résoudre ce second paradoxe, en lien avec les facteurs institutionnels et réglementaires ou des pratiques de « management » moins adaptées. Enfin, un réexamen récent des données a remis en cause l'hypothèse de « rupture technologique » en suggérant que les gains de productivité liés aux TIC étaient largement tirés par la chute de la production dans certains secteurs et à un déclin encore plus fort en termes de main d'œuvre. De nouvelles formes de complexité

apparaissent, renouvelant les enjeux de mesure : en termes de biens et services (digitization, co-production avec le consommateur, ...), au niveau de l'investissement – les TIC y étant incorporées : *compufacturing* – et de la recomposition des chaînes de production de valeur, dont l'émission a été rendu possible par les TIC.

Nathalie Greenan (centre d'études de l'emploi) présente ensuite les [impacts en termes d'organisation du travail](#). Les TIC engendrent à la fois plus de rigidité dans l'organisation (progiciels de gestion, ...) et de flexibilité (outils participatifs, ...). Tout cela influe sur le potentiel d'innovation de l'entreprise. Sur le plan quantitatif, [les enquêtes COI de 1997 puis de 2006](#) (changements organisationnels et informatisation) montrent que les entreprises coordonnent leurs choix d'équipement en TIC avec des choix organisationnels, plus lents à diffuser, et la productivité est d'autant plus élevée que ces choix sont coordonnés. L'enquête COI montre des inégalités entre les usagers fortement connectés, plus autonomes, et ceux peu connectés – mais utilisant les progiciels et autres outils déployés dans l'entreprise –, qui se sentent alors davantage surveillés, contraints, et soumis à des « injonctions paradoxales ». Les innovations incessantes dans le domaine des TIC, la complexité croissante de l'articulation des TIC avec l'organisation du travail, les inégalités d'usage (« *digital divide* ») constituent des enjeux majeurs pour les entreprises mais aussi pour la statistique publique. L'enquête COI est essentielle pour mesurer la diversité des usages et des interactions, mais hélas n'a pas été rééditée depuis 2006.

Pour Alain Rallet (université de Paris Sud), les TIC sont à l'origine d'un [changement de paradigme](#) en cours, marqué par de profondes transformations sociétales. Le numérique s'infiltré dans tous les domaines, et transforme les comportements (du salarié, du consommateur). La production massive et protéiforme de données (*big data*) serait aussi importante que l'invention du microscope au 17^{ème} siècle, ayant entraîné le développement de la médecine. Elles serviront à la statistique (étude de la mobilité, indice des prix). La vie privée se heurte aux données personnelles collectées (réseaux sociaux, traces numériques, ...). Le développement du commerce électronique entraîne une nouvelle organisation de l'espace physique, des commerces notamment. Grâce aux outils numériques, l'espace devient pour la première fois multiple. Des innovations radicales s'effectuent dans le financement (*crowdfunding*), dans la production, dans la distribution (musique, ...). L'individu devient *homo oeconomicus* via des plateformes accaparatrices de valeur (*airbnb*, *blablacar*, ...). De nouveaux services collectifs apparaissent dans la mobilité, la santé (économie du partage, ...).

Louis de Gimel (Insee) fait remarquer que les découpages usuels de la statistique (ménages, entreprises, marché du travail, ...) sont parfois inadaptés pour mesurer ces phénomènes complexes ; leur analyse demande de plus à entrer dans le processus de production de « l'entreprise ». Les producteurs de statistique se trouvent ainsi pris en étau entre les demandes de simplification et la complexité des processus à saisir. Fabienne Rosenwald (Insee) incite les chercheurs à conduire des monographies, à partir d'entreprises présentes à la fois dans les enquêtes Ofats (implantation étrangère des groupes français), CAM (chaînes d'activité mondiales) et TIC, qui permettraient alors de réinventer le questionnement. Nathalie Greenan réaffirme que l'enquête COI a bien pour but de fournir et tester des catégories d'analyse et de comprendre les comportements émergents. Selon elle, c'est le seul dispositif permettant de mesurer les interactions entre les TIC, la productivité et l'organisation du travail, dans et en dehors de l'entreprise.

Le Cnis adopte deux avis. Il recommande d'une part de continuer à réaliser l'enquête TIC-TPE à intervalle régulier, et d'autre part de réfléchir avec des chercheurs pour déterminer comment mesurer l'impact des TIC sur l'organisation des entreprises. À ce sujet, et face aux bouleversements à venir, Alain Rallet évoque la nécessité de faire participer des grands groupes (tel *Microsoft*).

Fabienne Rosenwald présente alors les grands [axes du programme 2015 de la statistique publique d'entreprises](#). Beaucoup de travaux et d'investissements vont continuer à être menés sur les référentiels, dans les répertoires (Lifi, Sirius – répertoire statistique des entreprises –, RSVERO, répertoire statistique des véhicules routiers du côté du SOeS – qui intégrera les contrôles techniques) et les nomenclatures (CPA 2015). La statistique structurelle annuelle va prendre en compte un premier lot d'entreprises profilées pour ses diffusions portant sur l'année 2013 en 2015 avec 40 groupes profilés en une centaine d'entreprises. En lien avec les règlements européens, de nouveaux indices vont être produits (production en volume dans les services, volume des ventes dans le commerce, prix de production de la construction des logements neufs, ...). Parmi les nouvelles enquêtes, il faut citer les enquêtes CIS, Points de vente et ECEI-PE (Insee), CAF-FAB (Douanes). Enfin, le SOeS mènera des travaux sur le covoiturage, avec comme objectif de mettre en place des tests pour une enquête, et réfléchira sur une prochaine enquête sur la mobilité des ménages.

Enfin, Jean-Pierre Villetelle (Banque de France) présente l'état d'avancement des travaux du [groupe de travail sur le coût du capital](#). Depuis sa première réunion en mai 2014, le groupe a tenu 5 réunions. Plusieurs études à partir des données de la comptabilité nationale (auditions du Clersé, de l'OFCE, de la direction générale du Trésor, de l'OCDE) et des données d'entreprises ont été présentées. L'impact du changement de base a été particulièrement important sur l'évaluation des dividendes versés par les sociétés non financières (SNF), du fait du recalage de l'ensemble de la série sur les données É sane (Insee) et de corrections de données provisoires sur les années récentes. La prochaine réunion, prévue le 8 décembre, sera consacrée aux comptes de patrimoine (construction et articulation avec les comptes de flux). Le rapport devrait être livré au printemps 2015.